Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20260605-CM26_05008-DE

Date de mise en ligne :

Guissény
Gwiseni
Finistère
Pen-Ar-Bed
Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY
N°CM/26-05008

Date d'envoi de la convocation : 2 juin 2026

Nombre de membres en exercice	= 19
Présents	= 15
Votants	= 18

RÉUNION DU 5 JUIN 2026

Tarifs 2026 – Création d'un forfait électricité pour le marché et les Food-truck

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Louis BONDU, maire.

Étaient présents : Marilène BACK, Violaine BODENNEC, Jean-Louis BONDU, Herveline CABON, Florian CARDINALE, Mickaël CONQ, Jean-François DELAPRE, Vannessa FLAUX, Fabien GINESTE, Stéphanie GUEGUEN, Laurence GUERINET, Isabelle HERFELD, Gérard LE GUEN, Sylvain L'HEVEDER, Cécile LORMEAU, Raphaël RAPIN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés et représentés : Sandrine FLOCH, Jean-Marie TRÉHORET et Mickael CONQ donnent respectivement procuration à Cécile LORMEAU, Jean-François DELAPRÉ et Raphaël RAPIN.

Absents : Michel RINNA

Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Isabelle HERFELD a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées..

EXPOSE DES MOTIFS

Madame Isabelle HERFELD, adjointe en charge de la culture, vie associative et du patrimoine, explique qu'il convient de créer un forfait électricité qui sera applicable par les producteurs, les artisans, les commerçants alimentaires ou non qui demandent un branchement électrique à la commune.

Le forfait électricité est fixé à 2 € par branchement et par jour.

Mme Isabelle HERFELD, rapporteure entendue,

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 18 voix pour.

Article 1 : Valide la création d'un forfait électricité, fixé à 2 € par branchement et par jour.

À Guissény, le 5 juin 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le maire,
Jean-Louis BONDU

La secrétaire de séance,
Isabelle HERFELD

MAIRIE DE GUISSENY 29880